

Décision dans la procédure de refus selon l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels

Dépôt international N° DM 049 910

Titulaire: Grossholdermann Mario, Darlilingeröderstrasse 11, D-38871 Drübeck

Le 4 août 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. Le titulaire n'a pas désigné de mandataire pour la Suisse.
2. Le refus provisoire du 19 mai 2000 sera converti en refus définitif après l'entrée en force de la présente décision.
3. La présente décision est notifiée au titulaire par publication à la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

22 août 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division Droit & Affaires internationales

Décision dans la procédure de refus selon l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Dépôt international N° DM 049 910

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	33
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.08.2000
Date	
Data	
Seite	4231-4231
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 773

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.